

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENTS DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

Annexe à la délibération n°068-2025 – Conseil Municipal du 16 décembre 2025

I - Au niveau du budget principal de la commune

Montant total d'engagement = 770 500€ réparti comme suit :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) = 2 500€

- Article 2051 (concessions et droits) : 2 500€

Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) = 3 000€

- Article 20422 (aide au ravalement des façades) : 3 000€

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) = 40 000€

- Article 21318 (autres bâtiments publics) = 20 000€
- Article 2158 (autre matériel et outillage technique) = 8 000 €
- Article 2181 (installations générales, agencements et aménagements) = 10 000€
- Article 21838 (autre matériel informatique) = 2 000€

Chapitre 23 (immobilisations en cours) = 250 000€

- Article 2315 (installations techniques) = 250 000€

Chapitre opération 202501 = 475 000€

- Article 2313 – opération 202501 (constructions groupe scolaire) = 475 000€

II - Au niveau du budget annexe de l'assainissement

Montant total d'engagement = 19.000€ réparti comme suit :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) = 3.000€

- Article 2031 (frais d'études) = 3.000€

Chapitre 23 (immobilisations en cours) = 16.000€

- Article 2315 (installations techniques) = 16.000€

III - Au niveau du budget annexe de l'eau

Montant total d'engagement = 22 000€ réparti comme suit :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) = 3 000€

- Article 2031 (frais d'études) = 3 000€

Chapitre 23 (immobilisations en cours) = 19 000€

- Article 2315 (installations techniques) = 19 000€

Les crédits étant votés par chapitre, la répartition par article est indicative et peut-être modifiée.

* * *

